

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **NÎMES**

**Dénomination :** TERRA SOL  
**n° de gestion :** 2011B02267  
**n° d'identification :** 489 533 059  
**n° de dépôt :** A2012/000057  
**Date du dépôt :** 03/01/2012  
**Pièce :** procès-verbal d'assemblée générale  
extraordinaire du 26/12/2011



787542



**TERRA SOL**  
société par actions simplifiée au capital de 2.560.000 €  
Siège social : 216 chemin de campagne – 30250 Sommières  
489 533 059 RCS NIMES

---

<p><b>PROCES-VERBAL DE</b> <b>L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</b> <b>DU 26 DECEMBRE 2011</b></p>
--

L'an deux mille onze, le 26 décembre, à 11 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée TERRA SOL, telle que dénommée en tête des présentes, se sont réunis au siège social de la société en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation verbale du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Samuel ROURE Propriétaire de 1774 actions	1.444 actions
- Théomagathe Holding	171
- Monsieur Stéphane TRIAIRE Propriétaire de 760 actions	743 actions
- Madame Christelle REY Propriétaire de 13 actions	13 actions
- Monsieur Julien BARONI Propriétaire de 13 actions	13 actions
<b>Soit au total</b>	<b>2384 actions</b>

Les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié du capital de la société.

La Société COEXCOM, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est excusée.

Monsieur Samuel ROURE préside l'Assemblée en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- Le texte des résolutions proposées,
- Les statuts de la société.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi et par les statuts ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par la loi et les statuts.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

#### ***Modification de la date de clôture de l'exercice social de la société***

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé que l'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société afin que la Société clôture au 31 mars de chaque année et de proroger en conséquence l'exercice en cours de la Société jusqu'au 31 mars 2012.

En conséquence l'Assemblée Générale décide de modifier de la manière suivante l'article 22 des statuts de la Société :

#### **« Article 22 – EXERCICE SOCIAL**

*L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.*

*Par exception, l'exercice social commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sera prorogé jusqu'au 31 mars 2012. »*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par les statuts.**

**Deuxième résolution**

***Pouvoirs pour formalités légales***

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par les statuts.**

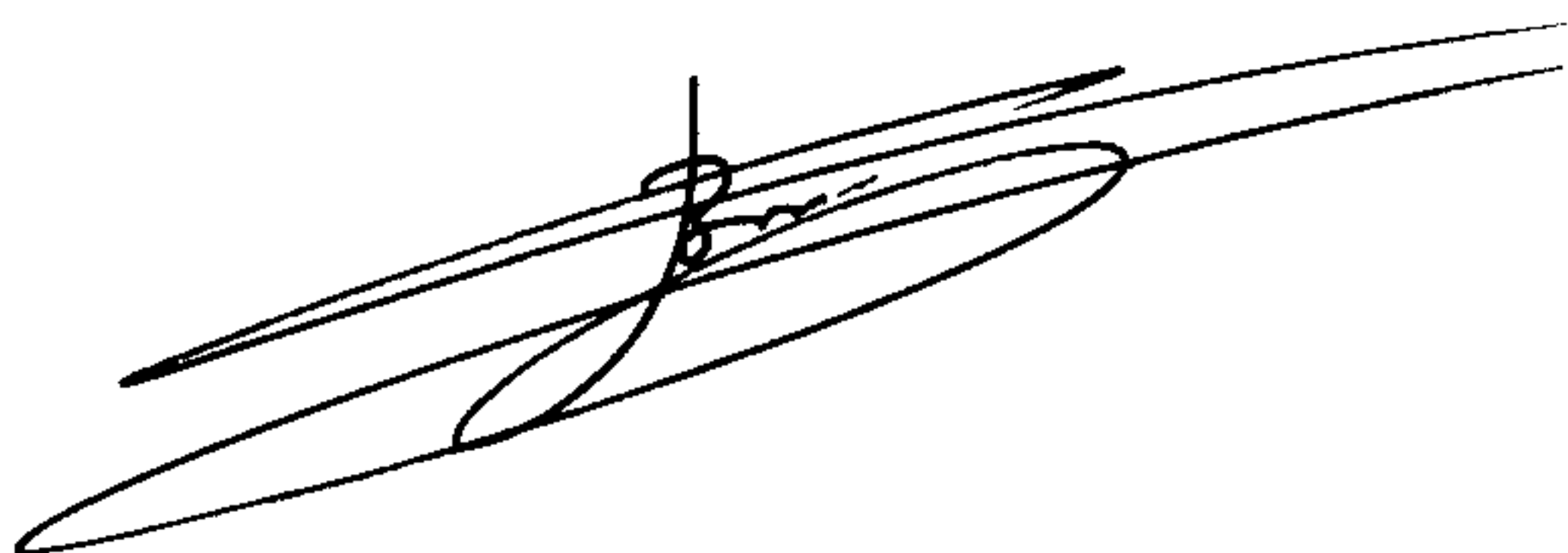
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par le Président et un Associé.

---

**Monsieur Samuel Roure**  
Associé et Président

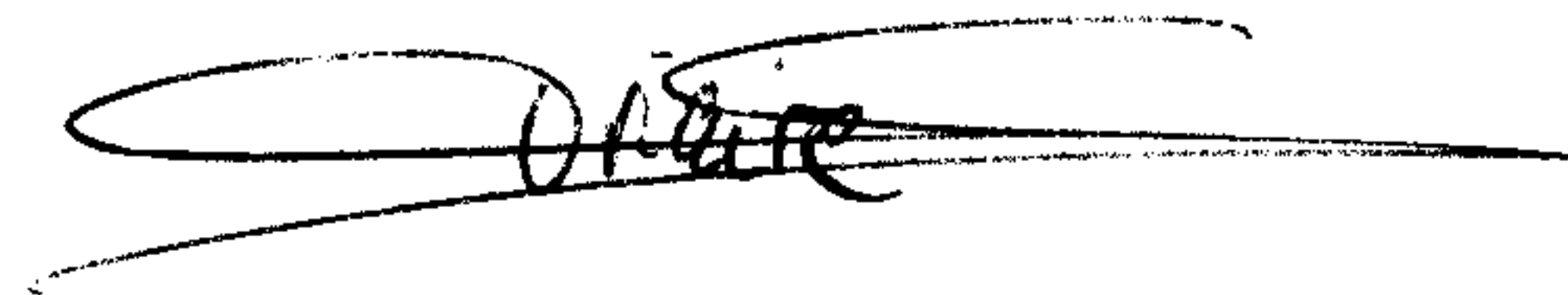


Julia Baroni  
Associé



---

**Monsieur Stéphane Triaire**  
Associé



Christelle Rey  
Associée

